

Le RPCU encourage la dénonciation de la maltraitance et de l'exploitation des personnes vulnérables

Montréal, 8 février 2019 – La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse nous apprenait mardi dernier que le nombre de dossiers ouverts en matière d'exploitation des aînés a augmenté de 55 % en une année. La CDPDJ a mené 29 enquêtes en 2016-2017 et ce nombre est passé à 53 en 2017-2018. De même, au cours de 2018, plus du tiers des jugements rendus par le Tribunal des droits de la personne concernait une situation d'exploitation d'une personne âgée ou handicapée.

Le Regroupement provincial des comités des usagers du réseau de la santé et des services sociaux (RPCU), principal groupe représentant les usagers du réseau, est préoccupé par l'augmentation de ces chiffres tenant compte de la vulnérabilité des personnes âgées et handicapées devant défendre et faire valoir leurs droits. « Il est déplorable qu'il y ait encore de la maltraitance et de l'exploitation aujourd'hui malgré toute la sensibilisation qui a été faite et les mesures qui ont été prises au cours des dernières années » déplore M. Claude Ménard, président du RPCU.

Toutefois, il faut croire que l'augmentation des dénonciations est l'un des effets souhaités de la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité* adoptée en mai 2017 par l'Assemblée nationale. « Les gens dénoncent de plus en plus les situations de maltraitance et d'exploitation, et il faut s'en réjouir. Il faut poursuivre sur cette lancée, encourager les gens à dénoncer et surtout à ne pas avoir peur des représailles » souhaite M. Ménard.

Rappelons que le RPCU a mené un programme de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. Bien que ce programme soit terminé, des formations et des conférences sur le sujet sont toujours offertes par le RPCU. Le Regroupement mène actuellement un sondage auprès de ses membres sur la bientraitance des personnes âgées.

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) est le principal représentant des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il défend les droits des usagers et se fait le porte-parole des 650 comités des usagers et de résidents des établissements. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.